

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 10. Date de la convocation 05.04.2018
L'an deux mille dix-huit et le dix du mois d'Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FAUCON DE BARCELONNETTE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DELOINCE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes LELEU Odile et Denise BOERI, Mme BARDINI Valérie.

MM. JEAN Daniel, DELOINCE Michel, SESSA Robert, DEMOULIN Jean-Philippe, SIGNORET Thierry, REYNAUD Bernard et PROAL Henri.

ABSENT EXCUSÉ : PIERRE Christian (pouvoir donné à Michel DELOINCE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DEMOULIN Jean-Philippe.

3- OBJET : Inscription de l'opération « Réhabilitation du plateau des Granges » en section d'Investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- que lors de la dernière réunion du conseil Municipal le 12.03.2018, Mme Mélissa VEGARA animatrice de NATURA 2000 est intervenue pour exposer le dossier de la réhabilitation du plateau des Granges pour lequel son aide a été sollicitée,

- que cette ancienne zone de pâturage, actuellement envahie par la forêt, nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée, dont le coût est estimé à plus de 36 000 €,

- que compte tenu de la surface concernée (les parcelles sélectionnées par ce projet de réouverture du milieu naturel représentent plus de 12 hectares) et du coût de l'intervention, cette opération de débroussaillage ne peut pas être considérée comme un simple entretien à inscrire à la Section FONCTIONNEMENT du budget prévisionnel 2018.

Il propose donc d'inscrire l'opération « Aménagement du Plateau des Granges » en Section d'INVESTISSEMENT, de valider pour cela un contrat Natura 2000 « ni agricole – ni forestier » pour bénéficier d'une subvention issue du Programme FEADER 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la proposition d'inscrire l'opération « Aménagement du Plateau des Granges » en Section d'INVESTISSEMENT du BP 2018 pour un montant de 36 400 €,
- **autorise** le Maire à se mettre en rapport avec Mme Mélissa VEGARA afin de valider le contrat Natura 2000 « ni agricole – ni forestier » et demander la subvention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Michel DELOINCE

